

**OBJET : Plan « PLUIES » - Plan pluriannuel global et intégré.**

## **1. RETROACTES**

### **1. Décision du Gouvernement wallon du 9 janvier 2003**

Confronté à la répétition des inondations enregistrées sur le territoire de la région durant les dernières années, ainsi qu'à l'étendue des dommages qu'elles produisent, le Gouvernement wallon a marqué clairement, le 9 janvier 2003, sa résolution de s'attaquer aux facteurs structurels facilitant l'ampleur des inondations.

Il a adopté les principes de la réalisation d'un plan global et intégré de prévention et de lutte contre les inondations et contre leurs effets sur les sinistrés, dénommé « Plan PLUIES ». Ce plan d'ensemble intègre toutes les dimensions de la politique régionale en la matière et veille à la cohérence des mesures globalement prises à l'échelle des sous-bassins versants.

A cette fin, 27 actions ont été énoncées, dans les cinq domaines de compétences les plus concernés. Ces actions doivent contribuer à la réalisation concrète d'un plan qui a été articulé autour de cinq objectifs :

1. améliorer la connaissance du risque « inondation » ;
2. diminuer et ralentir le ruissellement sur les bassins versants ;
3. aménager les lits des rivières et les plaines alluviales ;
4. diminuer la vulnérabilité dans les zones inondables ;
5. améliorer la gestion de crise.

### **2. Décision du Gouvernement wallon du 24 avril 2003**

Le Gouvernement a pris acte des 27 fiches d'action réparties suivant les Ministres fonctionnels compétents, soit le Ministre-Président, le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, le Ministre de l'Équipement et des Travaux publics et le Ministre des Affaires intérieures.

Ces fiches comprennent un état des réalisations acquises ou en cours, un programme des mesures envisagées, accompagné d'un échéancier et, le cas échéant, d'une estimation financière.

## **2. BILAN de l'année 2003**

### **1. Rapport d'activité de la Task force « inondations »**

Le groupe de travail - « Task Force - inondations », institué le 5 septembre 2002, a été chargé d'assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du plan « PLUIES ».

A cette fin, il s'est réuni à 15 reprises au cours de l'année écoulée.

Le groupe de travail a pris acte des rapports trimestriels que la Plate-forme permanente pour la gestion intégrée de l'eau (PPGIE) lui a transmis en juin et septembre 2003.

Il a en outre réalisé une présentation power point du plan « PLUIES » à destination des différents acteurs publics.

### **2. Actions Aménagement du territoire et environnement**

#### **a. Cartographie des zones d'inondation (action AT&E 1) :**

La liste des tâches techniques et le planning de réalisation des cartes ont été élaborés par le groupe de travail zones d'inondation (GTZI) de la PPGIE (Plate-forme permanente pour la gestion intégrée de l'eau).

Le projet est financé par le biais d'une subvention au centre Crescendeau, approuvée par le Gouvernement wallon le 22 mai 2003.

La convention entre la Région et le centre Crescendeau a été passée en septembre. Les comités d'accompagnement scientifique et de suivi sont constitués et, actuellement, les 6 personnes de la cellule spécifique permanente sont recrutées.

#### **b. Politique d'aménagement des plaines alluviales (action AT&E 2)**

Pour cette action, la Commission permanente pour le développement territorial (CPDT) a été chargée d'étudier les conséquences des 27 actions du plan « PLUIES » sur la politique de l'aménagement du territoire : maintien éventuel des campings et sous quelles conditions, affectation possible de terrains pour des bassins de rétention,...

c. Règlement régional d'urbanisme (action AT&E 3) :

Un avant-projet de règlement régional d'urbanisme applicable aux zones d'inondation est rédigé. Le texte a été soumis pour avis au GTZI et est actuellement en cours d'adaptation.

d. Information aux communes des outils d'aménagement du territoire (action AT&E 4) :

La circulaire relative à la délivrance de permis dans les zones exposées à des inondations et à la lutte contre l'imperméabilisation des espaces a été diffusée aux communes et aux fonctionnaires délégués dès l'approbation par le Gouvernement le 9 janvier 2003.

La méthodologie du plan « PLUIES » associée aux aspects de réglementation et de recommandations d'aménagement du territoire a été présentée au colloque d'Enghien à destination des acteurs communaux.

e. Réorientation de la politique d'égouttage (PASH) (action AT&E 5) :

Le Gouvernement a approuvé le 22 mai 2003 le projet d'arrêté relatif au Règlement général d'assainissement qui privilégie la pose d'égouts séparatifs et prévoit l'établissement des plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH). Cette nouvelle notion est intégrée dans les plans triennaux des travaux subsidiés.

Les avant-projets de PASH de la Vesdre et de la Dyle-Gette sont élaborés.

f. Traitement des permis des centres de regroupement de produits de dragage et de curage (action AT&E 6)

4 permis ont été octroyés pour les centres de regroupement de Saint-Ghislain, Bilhée, Comines-Warneton et Erquelinnes.

### 3. Actions Agriculture et Ruralité

a. Relevé des « points noirs » (action A&R 1) :

L'enquête menée auprès des communes a été clôturée en décembre 2003 avec un taux de réponse de 98 %.

D'autre part, les enquêtes de terrains, en liaison avec l'action de cartographie des zones d'inondation, sont clôturées pour la Dyle, la Gette, le Geer, la Vesdre, la Sûre, l'Our, la Messancy et la Méhaigne ainsi que leurs affluents.

b. Gestion coordonnée des travaux (action A&R 2) :

Les contacts avec les différentes provinces ont été menés tant sur un plan structurel que technique en vue d'une unicité de vue pour la gestion des cours d'eau non navigables.

De nombreux travaux ont été réalisés pour réparer les dégâts causés par les crues à répétition des années 2002 et 2003, ce qui a impliqué une réorientation significative (plus de 1,5 millions d'euros) des moyens budgétaires.

Outre la réparation des berges de la Mehaigne à Wanze (sous-bassin Meuse aval) et de la Honnelle à Quiévrain (sous-bassin de la Haine), des travaux importants de consolidation ont été réalisés dans le sous-bassin de l'Amblève le long de la Warche à Malmédy, en bord de Semois à Tintigny et en divers endroits du cours de la Dyle.

c. Préservation et restauration des zones humides (action A&R 3) :

La cartographie et l'identification des ZHIB (Zones humides d'Intérêt Biologique) au sens de l'AERW du 08/06/89 ont été poursuivies et concernent près de 1.000 ha

d. Création de zones à inonder (action A&R 4)

Deux actions pilotes sont initiées : d'une part, la commune de Braine-le-Comte fait l'objet d'un projet pilote pour les problèmes d'inondations et, d'autre part, un projet Interreg III a pour objet la recherche de solutions de stockage d'eau sur la Messancy et le Ton dans le sous-bassin Semois-Chiers.

e. Etudes et construction de bassins de retenue en milieu agricole (action A&R 5) :

La construction de 5 bassins de retenue destinés au stockage d'eau et à la récolte de coulées boueuses a été poursuivie sur les communes de Lincet et de Aineffe.

Dans le sous-bassin de la Dendre, une étude pilote de la réduction du risque de colluvionnement suite au ruissellement est initiée près de Ath.

f. Remontée des nappes (action A&R 6) :

Les crédits budgétaires permettant la réalisation des travaux de démergement ont été augmentés de 1 million d'euros. Ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité et la lutte contre les inondations en zones d'affaissements miniers.

Les études relatives à la remontée des nappes en région liégeoise et dans la vallée de la Haine sont poursuivies.

g. Implantation et entretien de haies (action A&R 7) :

L'octroi de subventions pour la plantation de haies (AGW du 09/02/95) s'est poursuivie en 2003 et a permis d'installer près de 8.000 mètres de haies pour un montant avoisinant les 20.000 €.

h. Pratiques agricoles (action A&R 8) :

Un projet d'étude et de développement de techniques simplifiées de travail du sol a été mis en œuvre ; il porte sur la comparaison de parcelles de culture conduites sous labour ou sous techniques culturales simplifiées.

D'autre part, la mise en œuvre de 7 mesures agri-environnementales favorisant la rétention de l'eau est activée ; citons à titre d'exemples la création et la conservation de tournières (bandes enherbées), la création de bandes de prairie extensives, le maintien et l'entretien d'éléments de paysage et de biodiversité (bandes boisées, mares,...), la création de sous-semis de maïs,...

i. Couverture interculture (action A&R 9) :

Cette action consiste à ne pas laisser le sol nu, principalement en hiver, entre une récolte d'automne et une nouvelle culture de printemps. Sa mise en œuvre a été réalisée sur une superficie de plus de 20.000 ha répartie principalement dans les sous-bassins de l'Escaut, de la Dendre, de la Senne, de la Dyle-Gette et de la Meuse aval. Le montant annuel consenti dépasse les 2 millions d'euros.

j. Limnimétrie (action A&R 10) :

L'année 2003 a vu la concrétisation du renforcement du réseau de mesures des débits sur les cours d'eau non navigables. Plus de 30 stations ont ainsi été installées et couplées au système d'alerte du Service d'études hydrologiques (SETHY).

k. Contrats de rivière (action A&R 11) :

L'action des contrats de rivière est éminemment transversale et se décline au travers d'autres actions du plan « PLUIES ». Elle s'inscrit essentiellement dans un rôle d'information et de sensibilisation mais aussi dans le cadre de missions déléguées. On soulignera, à ce propos, la participation active des Contrats de rivière à l'identification des points noirs, à la réalisation des inventaires de terrain utiles au projet de cartographie des zones d'inondation ou encore à la diffusion d'informations sur les mesures agri-environnementales et les bonnes pratiques agricoles

Une fédération de Contrats de rivière est en cours de constitution.

#### 4. Equipement et Travaux publics

##### a. Hydrologie et système d'alerte (action E&TP 1) :

Une convention est signée avec l'Institut royal de météorologie (IRM) permettant de disposer des nouveaux produits en matière de prévisions météorologiques.

De nouveaux modèles de prévision hydrologique sont opérationnels sur l'Ourthe supérieure, la Haute Semois, sur la Vesdre et la Mehaigne.

Un nouveau modèle de prévision en temps réel des zones d'inondation de la Meuse de Hastière à Amay a été testé.

Un site internet unique pour les situations d'inondation en Région wallonne a été mis au point à l'adresse : <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>.

##### b. Etude de la pertinence de bassins écrêteurs (action E&TP 2) :

Deux études de la pertinence de l'implantation de bassins écrêteurs sont lancées : l'une pour l'étude de l'efficacité de deux bassins écrêteurs dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, l'autre pour l'étude du bassin de retenue de Deux-Acren.

##### c. Préservation des bras morts (action E&TP 3) :

Les contacts sont établis avec la division nature et forêts pour réaliser une étude d'identification des bras morts comprenant leur inventaire par sous-bassin avec mention du gestionnaire, leur caractérisation (actif ou non, en liaison avec le cours d'eau,...) et des recommandations de gestion.

##### d. Travaux de dragage et de curage (action E&TP 4) :

Parmi les travaux de dragage réalisés sur les voies navigables, les plus importants concernent la poursuite de l'approfondissement des biefs entre Dinant et Givet sur la Haute Meuse et divers travaux d'écrêtage et de reprofilage le long de l'Ourthe et de la Semois.

D'autre part, les dragages du canal Charleroi-Bruxelles se sont intensifiés grâce à l'utilisation du centre de regroupement de Vraimont.

Enfin, le cahier des charges des dragages de la Dendre a été lancé au second semestre.

e. Création de centres de regroupement et de centres d'enfouissement techniques pour produits de dragage et de curage (action E&TP 5) :

3 études d'incidence ont été réalisées sur les sites de Seneffe (sous-bassin de la Sambre), de Brunehault (sous-bassin de la Haine) et de Visé (Meuse aval).

L'étude d'incidence de Huy est en cours ainsi que celle d'Hensies, pour le volet santé publique.

Les permis relatifs aux centres de regroupement de Saint-Ghislain, Bilhée, Comines-Warneton, Erquelines et Thuin ont été introduits et délivrés.

Les dossiers de construction des centres de regroupement de Saint-Ghislain (sous-bassin de la Haine), et d'Erquelines dans le sous-bassin de la Sambre sont adjugés.

Il en est de même pour le centre d'enfouissement technique de Rebaix pour le sous-bassin de la Dendre.

f. Ouvrages de protection locale de zones habitées (action E&TP 6) :

Un groupe de travail « parois amovibles » a été constitué : il a établi la liste des sites susceptibles de recevoir ce type matériel de protection.

Trois sites pilotes sont sélectionnés (Comblain-au-Pont sur l'Ourthe, Huy sur la Meuse et Vresse sur la Semois) pour tester différents types de parois amovibles sans infrastructure permanente au sol.

Les marchés d'acquisition de matériel sont clôturés. Les premières livraisons auront lieu au printemps 2004.

## 5. Pouvoirs locaux

a. Programmes triennaux (action PL 1) :

La circulaire relative à l'élaboration du programme triennal 2004-2006 a été envoyée aux communes. Elle fait référence au plan « PLUIES » et permet d'accorder une priorité aux travaux favorisant la collecte des eaux de ruissellement (aqueducs), leur retenue (bassins d'orage) ainsi qu'aux entretiens des fossés, au développement de plantations et de revêtement drainant.

Il y est également fait mention des possibilités offertes par la nouvelle structure financière qui permet à la SPGE de financer l'égouttage prioritaire conformément au plan d'assainissement par sous-bassin (PASH).

Enfin les nouvelles dispositions réglementaires (cahier des charges RW 99) et l'avant-projet de décret en matière de travaux subsidiés amélioreront la gestion des projets introduits par les communes.

b. Equipement des communes (action PL 2) :

Dans l'élaboration des budgets pour 2004, un montant de plus de 7,5 millions d'euros est prévu pour le Plan Zen proprement dit.

Cette action a permis aux communes de s'équiper de matériel permettant un nettoyage plus efficace des voiries après des inondations ou des coulées de boues.

6. Coopération intra-belge et internationale

a. Coopération interrégionale et transnationale (action CIB&I 1) :

Un suivi régulier a été assuré avec le Gouvernement fédéral pour défendre la position wallonne en matière de détermination de zones à risques au sens de la nouvelle loi sur les assurances terrestres.

Des contacts fructueux ont été établis avec la province du Limbourg néerlandais. Le plan « PLUIES » a été présenté aux Commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut. Il a suscité l'enthousiasme des pays partenaires.

Des premiers contacts sont établis avec la Région Champagne-Ardenne pour la mise sur pied d'un projet Interreg III Semois-Semoy d'amélioration des connaissances de ce sous-bassin.

b. Implication régionale dans la gestion de crises (action CIB&I 2) :

Une réflexion a été menée à propos de l'utilité et du rôle d'un éventuel centre régional de crise ; elle permet de conclure que 5 missions sont possibles pour ce centre :

- *coordination d'événements désastreux* : c'est le rôle actuel des centres provinciaux. En fonction du type d'événement (inondations, pollution grave, accident chimique, accident important de la circulation, ...), un représentant du service concerné de la Région wallonne devrait y être délégué.
- *coordination d'autres situations critiques* : il s'agit de crises à cinétique lente dont les implications régionales sont bien identifiées (sécheresse, crise alimentaire ou agricole, blocage routier...) et qui nécessite une coordination de plusieurs services de la Région wallonne.
- *relais en situation de phase 4 (coordination nationale)* : en fonction des matières ou de l'étendue géographique, le délégué de la Région wallonne au Centre Gouvernemental de Coordination et de Crise du niveau fédéral (CGCCR) devrait disposer d'un relais régional efficace.
- *communication au public et aux médias (discipline 5 de la Région)* : en cas de crise impliquant directement les compétences de la Région wallonne, la diffusion d'informations au public et à la presse doit être organisée, notamment via un porte-parole de la Région.



- *information des membres du Gouvernement wallon*: cette mission doit être préalablement très bien balisée et l'organisation d'un rôle de permanence est dans ce cas indispensable.

A titre d'exemple, dans le cas d'inondation généralisée, il faudrait déléguer des représentants de la Région wallonne dans chaque centre de crise provincial.

Vu le manque d'effectifs au sein de l'administration, une centralisation des moyens humains serait plus efficace. L'infrastructure existante du centre de crise de la province de Namur, associée à la proximité de l'implantation des services de la Région, plaide pour une installation d'un centre de crise régional à cet endroit.

Une analyse détaillée des moyens matériels et humains est en cours.

## 7. Aides aux sinistrés :

### a. Rapport du Ministre de l'Emploi

Au cours de l'année 2003, 6 points APE ont été octroyés pour des périodes de 3 à 6 mois aux 15 communes sinistrées qui en ont fait la demande.

Le tableau figure à l'annexe 1.

### b. Rapport du Ministre de l'Economie

Un préfinancement partiel, à titre d'avance aux interventions du fonds des calamités, a été octroyé par la SOWALFIN à une vingtaine d'entreprises (indépendants ou PME) pour un montant total, en 2003, de 300.000 €. Ces montants sont en outre couverts par une garantie bancaire en cas d'impossibilité de remboursement.

### c. Rapport du Ministre des Affaires intérieures

13 communes sinistrées ont bénéficié d'avances pour un montant total avoisinant les 3 millions d'euros.

### d. Rapport du Ministre de l'Environnement

Sur base des estimations faites par les Communes sinistrées, le Ministre de l'Environnement a proposé deux arrêtés de subvention pour un montant total de plus de 300.000 euros. Après approbation par le Gouvernement wallon ces montants ont été alloués aux communes pour l'élimination des déchets générés par les inondations.

## 8. Elaboration d'indicateurs :

Le GTZI de la PPGIE a mis au point une liste d'indicateurs d'avancement par action. Cette liste figure en annexe 2.

### 3. PROGRAMME 2004-2005

#### 1. Modification de l'intitulé de certaines fiches :

Suite au transfert des compétences en matière de démergement au profit du Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, une nouvelle fiche d'action intitulée « Démergement » devrait être créée. Elle portera la référence AT&E 7 et reprendra la partie des mesures de la fiche « Remontée de nappes » (A&R 6) liées au démergement.

En outre, afin d'accroître la visibilité des actions, les intitulés de certaines fiches d'action ont été adaptées. Citons, à titre d'exemple, la fiche AT&E 5 qui insiste sur la *réorientation* de la politique d'égouttage, la fiche A&R 3 qui met en évidence l'aspect de *restauration* de zones humides, la fiche E&TP 1 qui lie *l'hydrologie au système d'alerte*, la fiche E&TP 2 qui accentue le côté *étude* de pertinence de bassins écrêteurs et la fiche CIB&I 2 qui identifie *l'implication régionale* dans la gestion des crises.

#### 2. Actualisation des fiches d'action pour la période 2004-2005 :

Une nouvelle version des fiches d'action a été élaborée pour mettre en évidence les priorités des mesures qui seront mises en œuvre au cours de la période 2004-2005. Ces fiches reprennent également les réalisations de l'année 2003. Elles font l'objet de l'annexe 3.

#### 3. Indicateurs d'efficacité :

Pour toutes les actions qui consistent à réaliser des travaux d'entretien ou d'aménagement tant dans les bassins versants que dans les rivières, des indicateurs d'efficacité des actions seront élaborés en privilégiant les outils existants tel que le modèle Mohican (Modèle Hydrologique Intégré pour le calcul des Crues et l'Amplitude des Niveaux d'eau) déjà développé pour la Région wallonne.

#### **4. IMPACT BUDGETAIRE**

Pour mémoire

#### **5. AVIS DE L'INSPECTION DES FINANCES**

Non requis.

#### **6. ACCORD DU MINISTRE DU BUDGET**

Non requis.

#### **7. IMPACT SUR LA FONCTION PUBLIQUE**

Pour mémoire.

#### **8. IMPACT SUR L'EMPLOI EN RÉGION WALLONNE**

Pour mémoire.

#### **9. DECLARATION DE CHARGES ADMINISTRATIVES**

Pour mémoire

#### **10. PROPOSITION DE DÉCISION**

Le Gouvernement prend acte du rapport d'activité du groupe de travail « task force » inondations et du bilan de l'année 2003 des 27 actions mises en œuvre par les Ministres fonctionnels compétents dans le cadre de la réalisation du plan de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés, dénommé « Plan PLUIES ».

Il approuve les adaptations d'intitulé de fiches d'action et prend acte de la version actualisée des fiches d'action contenant le programme des mesures pour les années 2004 et suivantes.

Il charge conjointement le Ministre-Président et le Ministre des Affaires intérieures d'entamer rapidement une concertation avec le Gouverneur de la Province de Namur pour l'établissement d'un centre de crise régional et d'analyser, en coordination avec les autres Gouverneurs et les autorités fédérales, les moyens matériels et humains nécessaires à son exploitation.

Il charge le groupe de travail - « Task Force » - inondations de poursuivre, sous l'autorité du Ministre-Président, la mise en œuvre du plan « PLUIES » en veillant à la cohérence des mesures entreprises par les administrations concernées.

Il charge la plate-forme permanente pour la gestion intégrée de l'eau (PPGIE), et en particulier son groupe de travail « zones d'inondation » (GTZI), d'établir un rapport d'avancement des actions et de le présenter au Gouvernement au plus tard en septembre 2004.

Il charge ce même groupe de travail de mettre en œuvre les indicateurs d'avancement qu'il a établis et de proposer des indicateurs d'efficacité tels que définis dans la note.

Il charge le Ministre-Président d'organiser la diffusion des informations relatives au plan « PLUIES », prioritairement à destination des communes précédemment sinistrées, afin de sensibiliser toutes les autorités et personnes directement concernées par la problématique des inondations.

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE